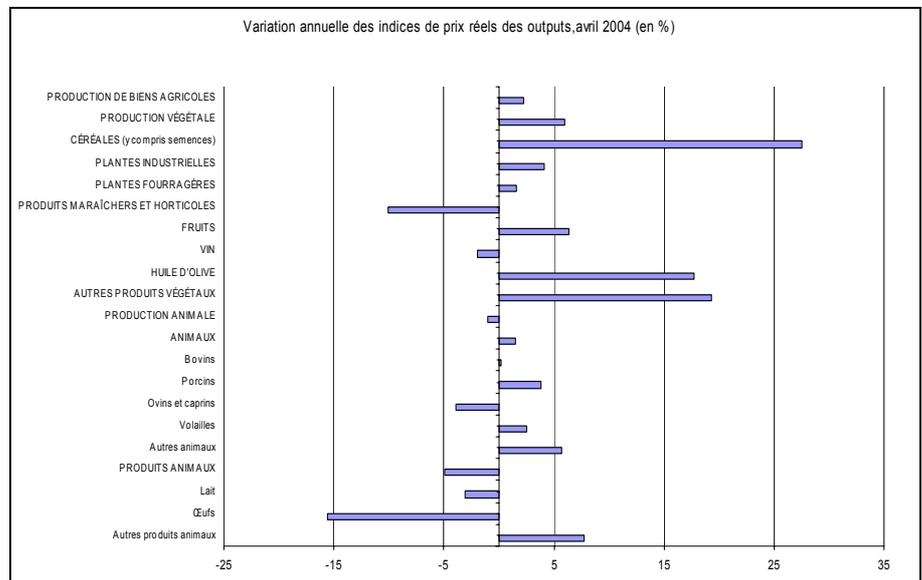


Évolution des prix agricoles dans l'EU-15 en avril 2004¹

En avril 2004, les prix agricoles à la production de l'UE-15 ont été de 2.3% supérieurs, en termes réels, à ceux de l'année précédente²



L'indice des prix de l'ensemble des *produits végétaux* pour le mois d'avril a été de 6,0% supérieur à celui du même mois de l'année précédente, ce qui correspond à la tendance observée depuis mai 2003. Si l'on excepte les *produits maraîchers et horticoles* (-10,1%) et le *vin* (-2,0%), tous les produits ont enregistré une hausse, en particulier les *céréales* (+27,6%), *l'huile d'olive* (+17,7%) et les *autres produits végétaux* (+19,3%). L'indice des prix des *fruits* a également connu une progression significative (+6,4%) qui contraste avec la baisse observée en mars (-1,4%).

L'indice global des prix des *animaux et produits animaux* a été inférieur de 1,1% à son niveau d'avril 2003. Considérés séparément, ces deux groupes ont suivi des évolutions inverses, comme cela a déjà été le cas en mars: l'indice des prix des *animaux* a augmenté de 1,5% tandis que l'indice des prix des *produits animaux* a diminué de 4,9%. En ce qui concerne les *animaux*, les prix ont augmenté pour toutes les composantes, sauf pour les *ovins et caprins* (-4,0%). En revanche, dans les *produits animaux*, seule la composante *autres produits animaux* présente un indice des prix supérieur à l'année précédente (+7,8%). Le prix du *lait* a décliné (-3,0%), confirmant une tendance à la baisse, alors que celui des *oeufs* accuse une chute importante (-15,6%).

Parmi les États membres de l'UE-15, seuls les Pays-Bas ont vu baisser leurs prix agricoles à la production (-2,2%) (voir tableau 2). Pour ce qui est des quatorze États membres restants, le taux le plus élevé a été relevé au Royaume-Uni (+10,4%) et le plus bas en Suède (+0,1%).

Statistiques en bref

AGRICULTURE ET PECHE

3/2005

Agriculture

Auteur
Dolores Linares

Contenu

En avril 2004, les prix agricoles à la production de l'UE-15 ont été de 2.3% supérieurs, en termes réels, à ceux de l'année précédente 1

En avril 2004, les prix d'achat des moyens de production agricole (input) de l'UE-15 ont été de 2,7% supérieurs, en termes réels, à ceux d'avril 2003 2

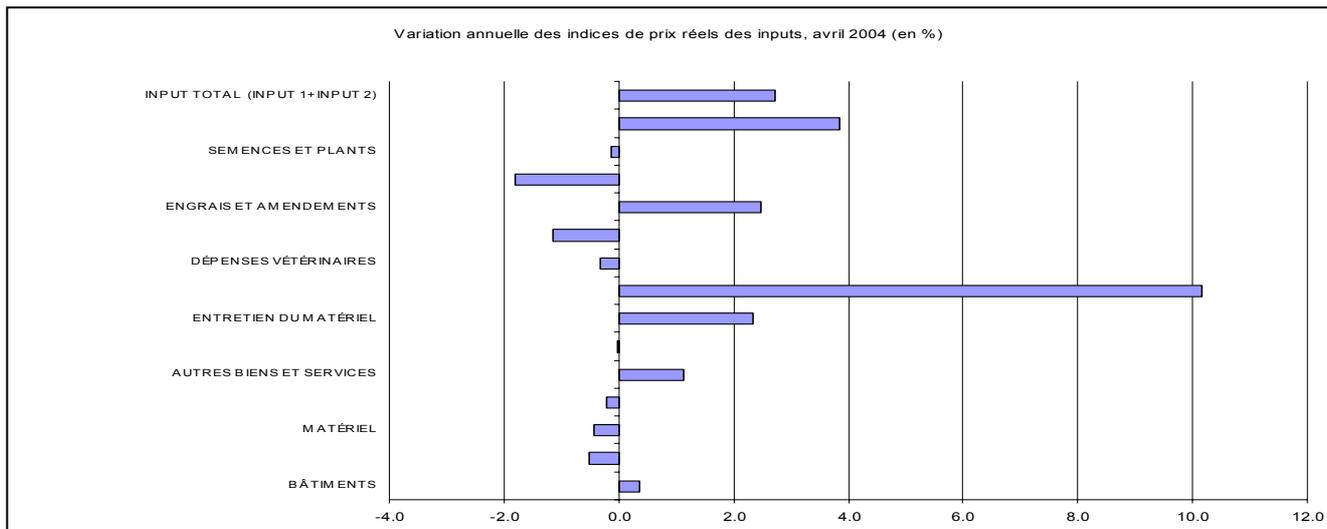
En avril 2004, les termes de l'échange de l'agriculture ont été de 0,4% inférieurs au niveau de l'année précédente 2



¹ Eurostat et les États membres procèdent au rebaseement des indices des prix agricoles (1995 = 100 à 2000 = 100) et tous les indices figurant dans le présent rapport ont été calculés sur la nouvelle base. Compte tenu des difficultés liées à ce changement de base et à la nouvelle codification, les données manquent pour certains pays, en particulier pour les nouveaux États membres. Eurostat a effectué des calculs ad hoc pour certains des anciens États membres (pour de plus amples détails, voir les notes méthodologiques du présent rapport) et prévoit de fournir des données pour l'UE-25 en janvier 2005.

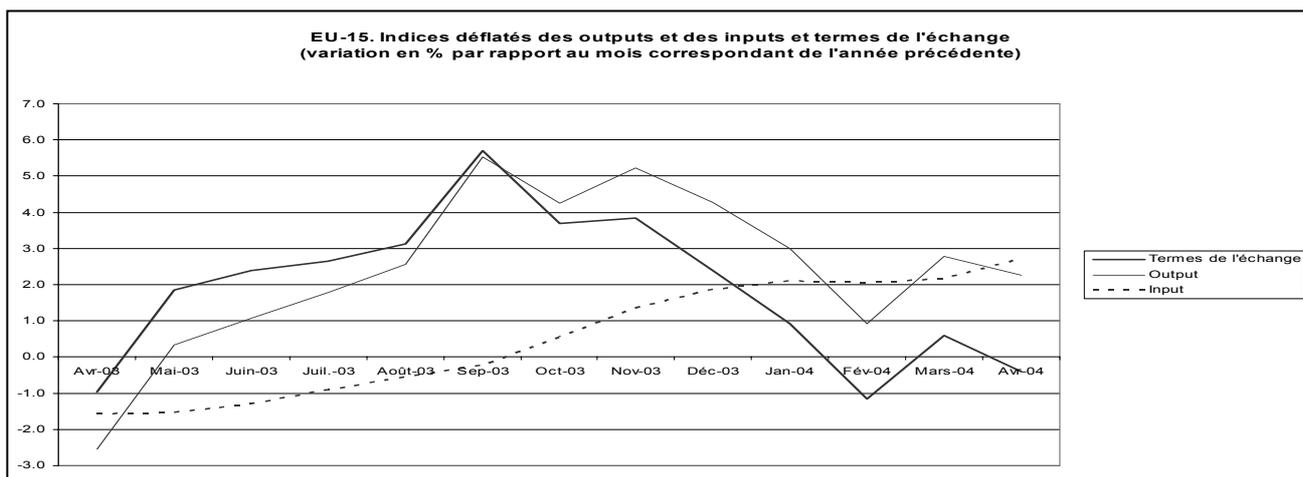
² Sauf indication contraire, toutes les variations de l'indice mentionnées dans le présent numéro de « Statistiques en bref » sont exprimées en termes réels (déflatés).

En avril 2004, les prix d'achat des moyens de production agricole (input) de l'UE-15 ont été de 2,7% supérieurs, en termes réels, à ceux d'avril 2003



- L'indice des prix des *biens et services de consommation courante de l'agriculture* (input 1) a progressé de 3,8%, poursuivant la tendance à la hausse amorcée en octobre 2003. Cette hausse est principalement due à des prix plus élevés pour les *engrais et amendements* (+2,5%), les *aliments pour animaux* (+10,2%) et l'*entretien du matériel* (+2,4%). Les baisses les plus significatives par rapport à avril 2003 ont été observées pour les prix de l'*énergie et des lubrifiants* (-1,8%) et ceux des *produits de protection des cultures et pesticides* (-1,1%).
- L'indice des prix des *biens et services concourant aux investissements de l'agriculture* (input 2) diminue légèrement (-0,2%) par rapport à l'année précédente.
- Dans les États membres de l'UE-15 (voir tableau 3) les indices de prix des inputs ont varié de -3,4% en Belgique à +7,2% en Italie.

En avril 2004, les termes de l'échange de l'agriculture ont été de 0,4% inférieurs au niveau de l'année précédente



- Les termes de l'échange de l'agriculture, calculés en divisant l'indice des prix réels des outputs par l'indice des prix réels des inputs, ont évolué de manière similaire à l'indice de production au cours des douze derniers mois, atteignant un minimum en mars 2003 (-3,5%) et un maximum en septembre 2003 (+5,7%). L'augmentation des prix des inputs a eu pour résultat que les termes de l'échange de l'UE-15 ont globalement diminué de 0,4% en avril 2004.
- En ce qui concerne les États membres, le taux annuel de variation en avril montre des augmentations dans sept pays qui vont de +0,7% en Irlande à +7,1% au Luxembourg. Les autres pays ont accusé des baisses allant de -0,6% au Danemark à -4,9% en Italie.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Objectif des indices des prix agricoles (IPA): donner des informations sur l'évolution des prix à la production des produits agricoles et des prix d'achat des moyens de production agricole. On utilise le concept de *prix du marché* (ou *prix du producteur* dans le cadre des comptes agricoles) qui est défini comme étant le prix perçu par le producteur sans déduction des impôts ou des prélèvements (à l'exception de la TVA déductible) et sans inclusion des subventions.

Période de base: Cette notion intervient dans le calcul d'un indice de prix: i) dans la détermination des pondérations de chaque produit entrant dans le champ d'observation (*année de pondération*) et ii) dans la détermination des prix de base de ces produits. De plus, le terme «année de base» est également utilisé lorsqu'on se réfère à l'année pour laquelle l'indice est fixé au niveau 100. La base des indices agricoles est modifiée tous les cinq ans depuis 1970. Le rebasement est donc effectué pour les années se terminant par «0» et «5».

Le rebasement quinquennal se traduit par trois changements majeurs:

- (i) ..changement de l'année de base; dans le cadre du processus actuel de rebasement, l'année de base est 2000;
- (ii) changement des coefficients de pondération pour les adapter aux modifications intervenues au cours des dernières années dans la structure de la production agricole européenne et dans les techniques de production. Lors du rebasement de l'IPA de l'UE sur la base 1995 = 100, la méthodologie de l'IPA avait été adaptée afin d'être plus conforme à la nouvelle méthodologie des Comptes économiques de l'agriculture. Dans le cadre du rebasement actuel (2000 = 100), la même méthodologie est appliquée, mais la structure générale des indices UE d'outputs et d'inputs, c'est-à-dire la liste des groupes, sous-groupes, classes, sous-classes et catégories pour lesquels il faut calculer des indices partiels, a été modifiée;
- (iii) mise à jour des données utilisées pour tenir compte des évolutions du marché;

Calcul d'indices nationaux: les indices des prix agricoles de l'UE sont calculés par chaque État membre à partir de la formule de Laspeyres, l'année de base et de référence étant 2000.

La valeur de pondération attachée à chaque indice élémentaire dans l'indice d'output est égale à la valeur des ventes du produit correspondant (hors TVA) au cours de la période de base.

Les moyens de production doivent être évalués au prix d'achat, c'est-à-dire au prix que l'acheteur paie effectivement pour le produit. *Il englobe les impôts moins les subventions sur les produits (mais ne comprend pas les taxes déductibles, telle que la TVA déductible).*

L'indice est exprimé en tant que moyenne pondérée des indices élémentaires avec des pondérations de base fixes. Les pondérations utilisées sont des valeurs (ventes ou achats) et non des quantités. Dans le cas de produits hautement saisonniers comme les fruits et les légumes frais, la méthode des paniers variables, qui fait appel à des pondérations mensuelles fixes au cours de l'année de base, est utilisée pour les indices mensuels. Ainsi, chaque État membre détermine douze paniers mensuels de produits représentatifs pour chacun des deux groupes (fruits frais et légumes frais).

Calcul d'indices pour l'UE: pour ce faire, il convient d'appliquer les mesures suivantes:

- (i) Estimation de l'IPA pour l'Union économique et monétaire (UEM) à l'aide des pondérations nationales.
- (ii) Conversion de la pondération UEM et des pondérations des États membres ne faisant pas partie de l'UEM en standards de pouvoir d'achat (SPA).
- (iii) Calcul de l'IPA pour l'UE à l'aide des pondérations SPA.

Disponibilité en données et estimations d'Eurostat: lors de la rédaction de ces notes, les données suivantes étaient disponibles à Eurostat:

Pondérations: pour l'UE-15, les pondérations pour le nouveau rebasement sont disponibles pour tous les pays sauf pour l'Allemagne, l'Italie et le Portugal.

Pour calculer les pondérations concernant l'UE-15, Eurostat a décidé de procéder à une estimation de ces pondérations à l'aide des comptes économiques de l'agriculture. Pour préserver la cohérence, cette estimation a été effectuée pour tous les pays, même pour ceux dont les pondérations sont disponibles.

Indices: les indices de prix pour l'année 2004 (calculés sur la nouvelle base) sont disponibles pour tous les pays sauf pour l'Allemagne, l'Italie et le Portugal (output et input) et pour l'Espagne (input). En outre, des indices (base 2000 = 100) de certains pays manquent pour la période 2000-2003.

Eurostat a recalculé les indices mensuels sur la nouvelle base, pour les pays dont les indices ne sont pas disponibles pour 2004, ainsi que les indices de 2003 afin d'être en mesure de calculer les taux annuels de variation.

Tableau 1.- Indices déflatés des prix à la production de produits agricoles (output) et des prix d'achat des moyens de production agricole (input)
Taux de variation pour l'UE-15

(variations en % par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

API Code OUTPUT	2003									2004			
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril
140000 PRODUCTION DE BIENS AGRICOLES	-2.5	0.3	1.1	1.8	2.6	5.5	4.3	5.2	4.3	3.0	0.9	2.8	2.3
100000 PRODUCTION VÉGÉTALE	-2.7	2.6	4.8	5.2	5.8	9.4	8.3	10.8	10.8	8.9	3.8	5.6	6.0
010000 CÉRÉALES (y compris semences)	-7.4	-4.8	-1.2	1.6	7.5	11.9	14.9	23.0	27.2	29.3	30.0	29.9	27.6
020000 PLANTES INDUSTRIELLES	-0.9	-0.8	1.0	-2.1	-4.0	-2.8	-1.5	1.4	0.5	3.6	2.9	4.8	4.1
030000 PLANTES FOURRAGÈRES	-5.0	-4.5	-4.6	-3.8	-3.0	0.0	0.8	1.4	2.2	2.3	3.8	3.9	1.6
040000 PRODUITS MARAÎCHERS ET HORTICOLES	2.9	5.5	3.1	4.3	10.1	16.3	9.2	10.9	7.6	-0.6	-14.8	-8.1	-10.1
060000 FRUITS	-5.7	17.3	27.5	34.1	5.5	4.0	7.4	3.6	3.3	2.5	3.0	-1.4	6.4
070000 VIN	2.1	2.4	0.7	1.4	-1.2	1.2	-2.0	-1.1	-1.2	-0.3	-1.4	-3.2	-2.0
080000 HUILE D'OLIVE	-3.0	0.9	3.1	7.4	10.8	14.3	14.3	15.2	11.4	12.1	13.5	15.8	17.7
090000 AUTRES PRODUITS VÉGÉTAUX	-12.4	-2.8	-2.8	-8.6	-1.2	7.6	12.3	8.0	16.8	14.6	13.8	6.3	19.3
130000 PRODUCTION ANIMALE	-2.3	-1.7	-2.2	-1.0	-0.3	1.3	0.3	-0.2	-1.8	-2.7	-1.7	0.1	-1.1
110000 ANIMAUX	-2.2	-1.9	-2.5	-1.7	-0.1	1.6	-0.3	-1.1	-3.8	-3.7	-1.6	2.4	1.5
111000 Bovins	3.7	1.8	1.0	0.5	-1.6	-1.8	-0.3	-1.0	-2.5	-1.9	-1.3	-1.0	0.2
112000 Porcins	-10.7	-9.8	-9.7	-7.7	-2.4	2.1	-2.7	-4.0	-8.1	-7.2	-3.1	7.5	3.8
114000 Ovins et caprins	9.4	6.5	0.7	0.4	-2.0	-2.8	-0.7	-1.8	-3.4	1.3	2.2	2.5	-4.0
115000 Volaille	-3.6	0.0	2.0	4.8	6.0	6.4	2.3	3.1	2.6	-1.2	-0.8	1.5	2.5
119000 Autres animaux	7.8	13.1	10.0	8.6	14.3	17.4	13.3	8.0	3.6	2.9	0.2	4.2	5.7
120000 PRODUITS ANIMAUX	-1.6	-0.4	-0.4	1.5	0.8	2.3	1.8	0.6	-0.2	-1.3	-1.3	-3.2	-4.9
121000 Lait	-4.1	-2.4	-1.8	0.9	-0.3	-1.5	-2.2	-3.3	-3.9	-3.7	-3.0	-3.2	-3.0
122000 Œufs	18.9	17.0	12.6	9.9	12.7	32.0	31.1	26.4	22.9	15.7	10.5	-1.8	-15.6
129000 Autres produits animaux	-10.6	-5.4	-6.4	-8.7	-10.4	-4.7	-5.6	-4.5	4.3	5.3	5.8	5.7	7.8
INPUT													
220000 INPUT TOTAL (INPUT 1 + INPUT 2)	-1.6	-1.5	-1.3	-0.9	-0.6	-0.2	0.6	1.4	1.9	2.1	2.0	2.2	2.7
BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION													
200000 COURANTE (INPUT 1)	-2.3	-2.3	-1.9	-1.3	-0.7	-0.2	0.7	1.9	2.5	2.9	2.7	2.9	3.8
201000 SEMENCES ET PLANTS	-1.1	0.5	0.0	0.1	-0.2	0.8	0.1	-0.6	1.9	1.7	2.1	0.3	-0.1
202000 ÉNERGIE, LUBRIFIANTS	4.3	0.9	2.0	1.4	1.8	-0.7	-1.7	1.0	-0.8	-3.9	-8.2	-8.5	-1.8
203000 ENGRAIS ET AMENDEMENTS	-1.7	-1.1	-1.3	-0.6	0.1	0.6	2.4	3.2	3.9	5.9	5.3	4.3	2.5
PRODUITS DE PROTECTION DES CULTURES													
204000 ET PESTICIDES	-2.5	-2.2	-2.2	-2.5	-2.5	-2.4	-2.4	-2.5	-2.2	-1.6	-1.4	-0.7	-1.1
205000 DÉPENSES VÉTÉRINAIRES	0.3	0.6	0.3	0.3	0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.3	-0.1	0.0	0.3	-0.3
206000 ALIMENTS DES ANIMAUX	-6.2	-5.9	-5.3	-4.0	-3.0	-0.8	1.5	3.9	5.4	7.1	8.4	9.3	10.2
207000 ENTRETIEN DU MATÉRIEL	2.2	2.3	2.0	2.0	1.8	1.9	1.9	2.0	2.2	2.2	2.5	2.8	2.4
208000 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	0.4	0.6	0.2	0.1	0.0	-0.1	0.2	0.0	0.1	0.0	0.1	0.2	0.0
209000 AUTRES BIENS ET SERVICES	-2.6	-2.0	-1.5	-1.4	-0.6	-0.5	-0.1	0.0	0.3	1.1	0.8	1.7	1.1
BIENS ET SERVICES CONCOURANT													
210000 AUX INVESTISSEMENTS (INPUT 2)	0.9	0.9	0.8	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	-0.5	-0.2	0.0	-0.2
211000 MATÉRIEL	0.8	0.8	0.7	0.2	0.0	0.1	0.2	-0.2	-0.3	-0.2	0.2	0.3	-0.4
211100 MACHINES ET AUTRES BIENS D'ÉQUIPEMENT	0.7	0.6	0.6	0.1	-0.1	-0.1	0.3	-0.1	-0.5	-0.6	-0.1	0.1	-0.5
212000 BÂTIMENTS	1.4	1.5	1.2	0.5	0.4	0.3	0.7	0.6	0.8	-0.4	-0.2	0.0	0.4

Tableau 2.- Indices des prix à la production de produits agricoles (output)
Taux de variation par État membre

(variations en % par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

	2003									2004				
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	
INDICES NOMINAUX														
EU15	-0.4	2.4	3.2	3.9	4.8	7.9	6.5	7.6	6.4	4.9	2.6	4.5	4.3	EU15
Euro-zone	-0.3	2.7	3.4	4.1	4.4	7.6	6.1	7.2	6.1	4.5	1.8	3.9	3.8	Euro-zone
BE	-5.5	-0.1	4.6	2.4	6.6	5.7	5.1	8.1	1.7	12.4	18.0	14.2	4.9	BE
DK	-8.8	-8.7	-7.5	-4.9	0.2	1.6	1.3	1.2	-0.9	-1.7	1.6	4.1	2.6	DK
DE	-1.5	-0.7	1.6	-1.4	0.5	3.0	2.1	2.9	1.2	1.8	1.4	3.5	2.2	DE
EL	2.6	17.9	17.5	17.1	6.8	7.0	5.5	7.9	6.5	12.5	8.7	6.4	4.2	EL
ES	1.0	11.2	7.8	5.5	7.1	13.5	10.0	9.8	9.8	4.3	-2.7	1.3	3.3	ES
FR	-1.5	0.4	2.7	4.5	4.8	7.4	7.4	9.9	9.0	6.1	3.2	5.1	5.8	FR
IE	-1.7	-2.0	-3.3	-1.8	-0.2	-0.5	0.0	1.1	0.1	-0.3	2.3	4.0	4.0	IE
IT	3.1	2.2	2.1	6.4	5.5	9.4	7.7	9.1	8.2	6.1	1.2	2.7	4.4	IT
LU	1.2	2.0	-0.2	1.3	1.9	0.0	1.4	2.6	1.4	3.4	2.2	3.9	8.2	LU
NL	0.3	0.0	0.9	1.4	4.8	12.5	8.4	3.7	2.4	-1.1	-3.3	3.8	-0.8	NL
AT	-2.5	-4.0	-1.0	-3.4	-1.5	2.9	1.6	2.9	2.8	10.1	9.1	9.8	7.6	AT
PT	-2.9	4.3	4.4	22.1	11.5	-1.6	-3.3	5.1	3.5	-7.6	-2.4	-4.3	5.2	PT
FI	-7.1	-5.2	-5.1	-6.6	-3.9	-0.8	-1.9	-1.1	1.7	4.0	3.9	4.0	4.4	FI
SE	-2.8	-3.3	-0.1	-0.4	0.4	-0.9	0.0	-1.5	-1.3	-0.4	0.2	1.5	1.2	SE
UK	1.8	3.6	5.8	6.3	12.0	15.5	14.2	16.9	15.0	14.0	14.9	13.7	11.7	UK
INDICES DEFLATÉS														
EU15	-2.5	0.3	1.1	1.8	2.6	5.5	4.3	5.2	4.3	3.0	0.9	2.8	2.3	EU15
Euro-zone	-2.5	0.6	1.2	1.8	2.1	5.2	3.8	4.7	3.9	2.5	0.0	2.1	1.7	Euro-zone
BE	-6.8	-1.0	3.0	1.0	4.9	3.9	3.6	6.2	0.0	10.9	16.6	13.1	3.1	BE
DK	-11.0	-10.6	-9.3	-6.6	-1.3	0.0	0.1	-0.2	-2.1	-2.7	0.9	3.6	2.0	DK
DE	-2.5	-1.3	0.7	-2.2	-0.6	1.9	1.0	1.5	0.1	0.6	0.5	2.4	0.5	DE
EL	-0.7	13.9	13.4	13.2	3.4	3.6	2.2	4.5	3.2	9.2	5.9	3.4	1.0	EL
ES	-2.1	8.3	4.8	2.5	3.9	10.2	7.1	6.8	6.9	2.0	-4.7	-0.9	0.6	ES
FR	-3.4	-1.3	0.8	2.5	2.7	5.0	5.0	7.3	6.4	3.8	1.2	3.2	3.3	FR
IE	-6.0	-5.6	-6.9	-5.5	-4.0	-4.1	-3.2	-2.1	-2.7	-2.5	0.1	2.1	2.3	IE
IT	0.1	-0.6	-0.8	3.4	2.7	6.3	4.8	6.1	5.6	3.9	-1.2	0.4	2.0	IT
LU	-1.7	-0.3	-2.2	-0.5	-0.4	-2.6	-0.4	0.6	-0.9	1.0	-0.2	1.9	5.4	LU
NL	-1.8	-2.2	-1.2	-0.8	2.5	10.3	6.3	1.6	0.8	-2.5	-4.6	2.5	-2.2	NL
AT	-3.8	-4.8	-2.0	-4.3	-2.5	1.6	0.5	1.6	1.5	8.8	7.5	8.1	6.0	AT
PT	-6.4	0.5	1.0	18.6	8.4	-4.6	-6.0	2.7	1.2	-9.6	-4.4	-6.4	2.8	PT
FI	-8.4	-6.2	-6.2	-7.5	-5.0	-2.0	-2.8	-2.2	0.5	3.2	3.5	4.4	4.8	FI
SE	-5.0	-5.2	-2.1	-2.7	-1.8	-3.1	-2.0	-3.4	-3.0	-1.6	0.0	1.0	0.1	SE
UK	0.3	2.4	4.6	5.0	10.5	13.9	12.6	15.4	13.5	12.5	13.4	12.4	10.4	UK

Tableau 3.- Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (input)
Taux de variation par État membre

(variations en % par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

	2003									2004				
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	
INDICES NOMINAUX														
EU15	0.5	0.3	0.6	1.0	1.5	1.9	2.6	3.5	3.9	3.9	3.7	3.8	4.7	EU15
Euro-zone	0.6	0.4	0.7	1.0	1.3	1.7	2.3	3.2	3.4	3.3	3.1	3.4	4.5	Euro-zone
BE	-0.7	-1.4	-0.5	0.4	0.4	0.2	-0.9	1.2	0.6	0.0	-0.4	0.0	-1.8	BE
DK	-2.5	-2.2	-2.0	-1.1	-0.5	0.3	0.0	1.1	1.4	2.7	2.5	2.6	3.2	DK
DE	-0.1	-0.5	0.0	0.1	0.5	0.9	1.6	3.2	3.3	3.0	2.6	2.7	4.4	DE
EL	3.3	3.0	3.3	3.7	3.8	3.6	4.2	5.1	4.5	4.5	4.5	4.7	6.4	EL
ES	1.0	0.3	0.5	1.1	0.6	0.6	1.1	2.2	2.5	3.3	3.2	3.9	5.1	ES
FR	0.6	0.4	0.9	1.1	1.2	1.6	2.1	2.7	2.6	2.7	2.6	2.9	4.0	FR
IE	1.8	1.4	1.0	1.4	1.7	1.9	2.1	2.6	3.6	2.6	1.8	1.5	3.2	IE
IT	-0.1	-0.7	-0.2	1.2	2.7	4.0	5.2	5.9	6.4	6.9	7.1	8.4	9.7	IT
LU	0.9	0.8	0.9	0.6	0.5	2.0	1.8	2.9	2.8	0.6	-0.1	0.0	1.0	LU
NL	1.7	2.8	2.4	1.7	1.7	2.2	1.7	1.8	3.2	2.3	2.3	1.6	1.2	NL
AT	0.8	0.4	0.9	0.5	1.3	1.6	5.9	6.4	5.8	3.5	3.7	4.5	4.3	AT
PT	-0.4	-0.4	-1.4	0.4	1.5	2.4	4.8	4.3	5.6	5.4	5.3	5.1	9.2	PT
FI	0.8	0.5	1.0	1.4	1.6	0.8	1.2	2.3	1.5	1.4	0.3	0.9	2.6	FI
SE	2.1	1.4	1.6	1.5	2.0	1.2	1.8	2.7	3.6	3.4	2.6	2.2	3.1	SE
UK	-0.1	0.3	0.8	1.8	3.8	4.7	6.0	7.4	9.7	11.1	9.7	8.4	7.2	UK
INDICES DÉFLATÉS														
EU15	-1.6	-1.5	-1.3	-0.9	-0.6	-0.2	0.6	1.4	1.9	2.1	2.0	2.2	2.7	EU15
Euro-zone	-1.5	-1.5	-1.3	-1.0	-0.8	-0.5	0.2	0.9	1.3	1.4	1.4	1.7	2.4	Euro-zone
BE	-2.1	-2.3	-2.1	-1.0	-1.2	-1.5	-2.3	-0.6	-1.1	-1.3	-1.5	-1.0	-3.4	BE
DK	-4.8	-4.2	-4.0	-2.8	-1.9	-1.4	-1.1	-0.3	0.2	1.7	1.8	2.2	2.7	DK
DE	-1.1	-1.1	-0.9	-0.8	-0.6	-0.3	0.5	1.8	2.2	1.8	1.8	1.6	2.7	DE
EL	0.0	-0.5	-0.2	0.2	0.5	0.4	1.0	1.8	1.3	1.4	1.8	1.7	3.2	EL
ES	-2.1	-2.4	-2.2	-1.8	-2.4	-2.3	-1.6	-0.6	-0.2	1.0	1.0	1.7	2.3	ES
FR	-1.3	-1.3	-1.1	-0.9	-0.9	-0.7	-0.2	0.2	0.2	0.5	0.7	0.9	1.6	FR
IE	-2.7	-2.4	-2.6	-2.4	-2.2	-1.8	-1.2	-0.6	0.7	0.3	-0.3	-0.4	1.6	IE
IT	-3.0	-3.5	-3.0	-1.7	0.0	1.0	2.3	3.1	3.7	4.6	4.6	5.9	7.2	IT
LU	-2.0	-1.5	-1.2	-1.3	-1.8	-0.6	0.1	0.8	0.4	-1.7	-2.5	-2.0	-1.6	LU
NL	-0.5	0.5	0.3	-0.4	-0.5	0.2	-0.2	-0.2	1.6	0.8	1.0	0.3	-0.3	NL
AT	-0.5	-0.5	-0.2	-0.5	0.3	0.2	4.8	5.0	4.5	2.2	2.2	2.9	2.7	AT
PT	-4.0	-4.0	-4.6	-2.5	-1.3	-0.8	1.9	1.9	3.2	3.1	3.2	2.8	6.6	PT
FI	-0.6	-0.6	-0.2	0.4	0.4	-0.5	0.3	1.1	0.2	0.5	-0.1	1.3	3.0	FI
SE	-0.2	-0.6	-0.4	-0.9	-0.2	-1.0	-0.2	0.7	1.7	2.1	2.4	1.7	2.0	SE
UK	-1.6	-0.9	-0.3	0.5	2.4	3.2	4.5	6.1	8.3	9.6	8.3	7.3	5.9	UK

**Tableau 4.- Termes de l'échange
Taux de variation par État membre**

(variations en % par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

	2003									2004				
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	
EU15	-1.0	1.9	2.4	2.6	3.1	5.7	3.7	3.9	2.4	0.9	-1.2	0.6	-0.4	EU15
Euro-zone	-1.0	2.1	2.5	2.8	2.9	5.6	3.6	3.8	2.5	1.1	-1.5	0.3	-0.7	Euro-zone
BE	-4.8	1.3	5.1	2.0	6.2	5.4	6.0	6.8	1.2	12.4	18.4	14.2	6.7	BE
DK	-6.5	-6.6	-5.6	-3.9	0.7	1.4	1.3	0.0	-2.3	-4.3	-0.8	1.4	-0.6	DK
DE	-1.4	-0.2	1.6	-1.5	0.0	2.2	0.5	-0.3	-2.1	-1.2	-1.2	0.8	-2.1	DE
EL	-0.6	14.5	13.7	13.0	2.9	3.3	1.2	2.7	1.9	7.7	4.0	1.6	-2.1	EL
ES	0.0	10.9	7.2	4.4	6.5	12.8	8.8	7.4	7.1	1.0	-5.7	-2.6	-1.7	ES
FR	-2.1	0.0	1.8	3.4	3.6	5.8	5.2	7.0	6.2	3.3	0.6	2.2	1.7	FR
IE	-3.4	-3.3	-4.3	-3.2	-1.9	-2.3	-2.0	-1.5	-3.4	-2.8	0.4	2.5	0.7	IE
IT	3.3	2.9	2.2	5.2	2.7	5.2	2.4	2.9	1.8	-0.7	-5.5	-5.2	-4.9	IT
LU	0.4	1.2	-1.1	0.8	1.4	-2.0	-0.4	-0.2	-1.3	2.8	2.3	3.9	7.1	LU
NL	-1.3	-2.7	-1.5	-0.4	3.1	10.1	6.5	1.8	-0.8	-3.3	-5.5	2.2	-2.0	NL
AT	-3.3	-4.4	-1.8	-3.8	-2.8	1.4	-4.1	-3.2	-2.9	6.5	5.2	5.1	3.2	AT
PT	-2.5	4.7	6.0	21.7	9.8	-3.9	-7.7	0.8	-2.0	-12.3	-7.3	-9.0	-3.6	PT
FI	-7.8	-5.7	-6.0	-7.8	-5.4	-1.6	-3.1	-3.2	0.3	2.6	3.6	3.1	1.8	FI
SE	-4.8	-4.6	-1.7	-1.9	-1.5	-2.1	-1.7	-4.1	-4.7	-3.7	-2.3	-0.7	-1.9	SE
UK	1.9	3.3	5.0	4.4	7.9	10.3	7.8	8.8	4.8	2.6	4.7	4.8	4.3	UK

Pour en savoir plus:

➤ **Les bases de données**

[Site web EUROSTAT/Agriculture, sylviculture et pêche/Agriculture/Prix et indices des prix agricoles](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tel. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 •

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier – L-2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIEN/BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - EESTI – ELLÁDA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - KYPROS/KIBRIS – LUXEMBOURG - MAGYARORSZÁG – MALTA - NEDERLAND - ÖSTERREICH - POLSKA - PORTUGAL - SLOVENIJA - SLOVENSKO - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - BALGARIJA - HRVATSKA - ÍSLAND – NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - AUSTRALIA - BRASIL - CANADA - EGYPT - MALAYSIA - MÉXICO - SOUTH KOREA - SRI LANKA - T'AI-WAN - UNITED STATES OF AMERICA

TEXTE ORIGINAL: Anglais